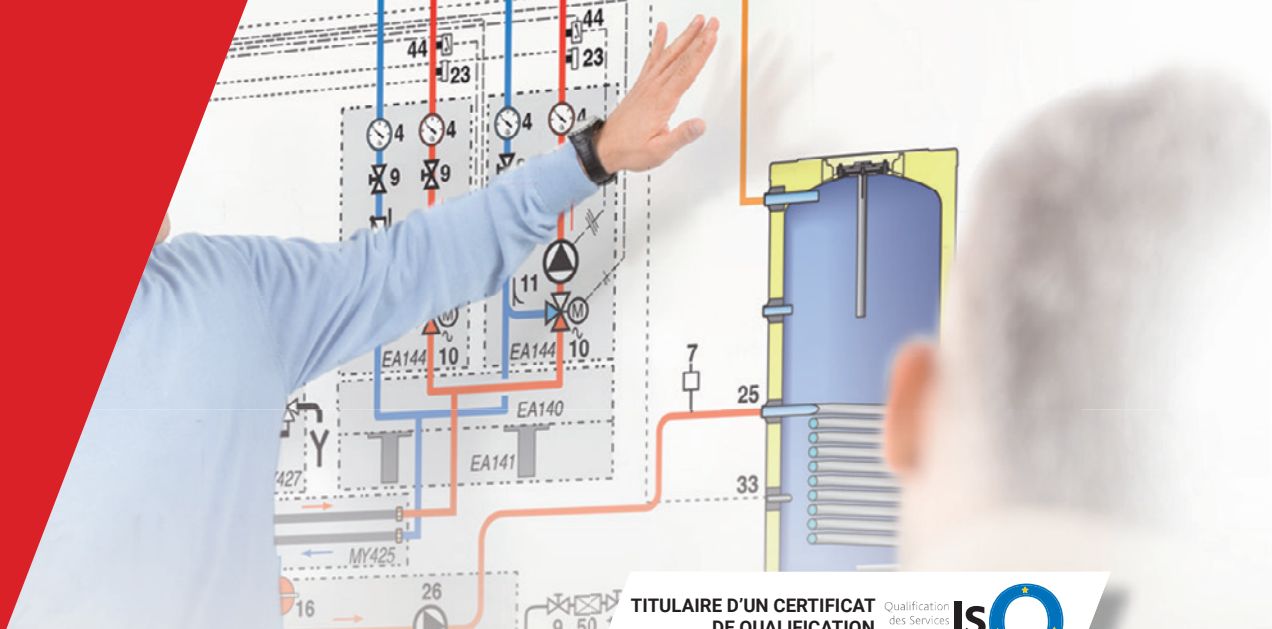


# OERTLI



TITULAIRE D'UN CERTIFICAT  
DE QUALIFICATION  
DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE



## CATALOGUE FORMATIONS 2018

**NOUVEAU**  
Un site Internet dédié  
à la formation  
<http://formation.oertli.fr>





# MODALITÉS/PLAN D'ACCÈS

**CENTRE DE FORMATION  
INTERNATIONAL  
CERTLI THERMIQUE S.A.S.**  
Z.I. de Vieux-Thann  
2 avenue Josué Heilmann  
68800 VIEUX-THANN

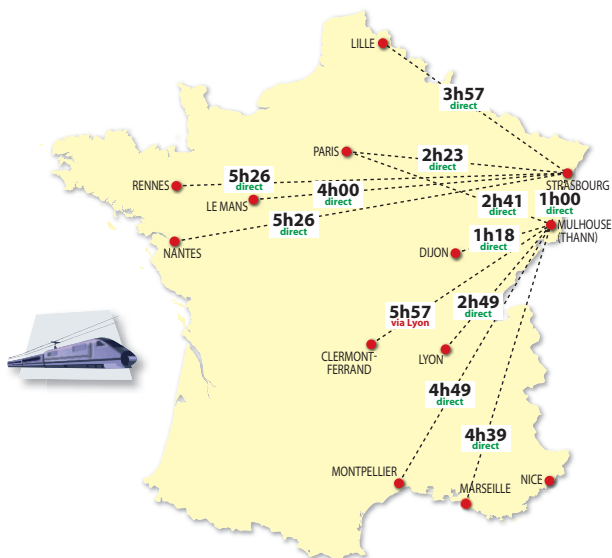
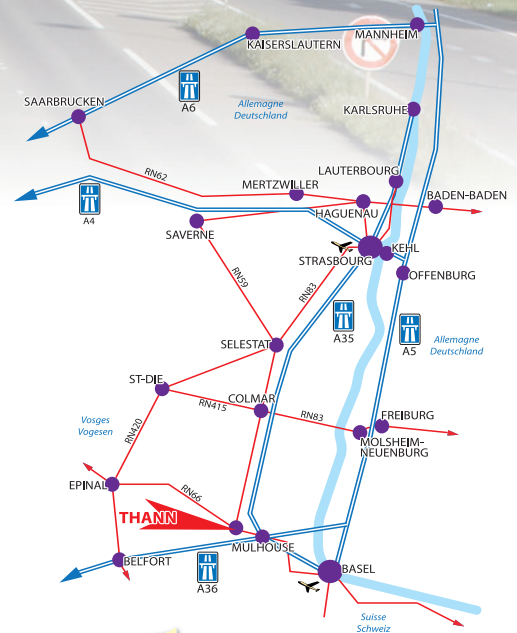
## SÉJOUR

Les stages se déroulent de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.  
Le coût du stage comprend les frais pédagogiques et les frais d'hôtel et de restauration.  
Les frais d'approche sont pris en compte par les participants.

## INSCRIPTION

La photocopie du formulaire d'inscription doit être retournée, accompagnée du chèque au plus tard 6 semaines avant la date de formation, pour pouvoir prétendre au remboursement des organismes financiers de la formation professionnelle.  
N'hésitez pas à nous contacter pour vos remboursements.  
CERTLI Formation vous accompagne dans vos démarches administratives.  
En cas d'inscriptions insuffisantes à un stage, CERTLI se réserve le droit de l'ajourner ou de l'annuler.  
Dans ce cas, les participants seront informés dans les meilleurs délais.

## COMMENT SE RENDRE CHEZ CERTLI



## SI VOUS VOYAGEZ EN TRAIN

### GARE DE MULHOUSE (à 20 km)

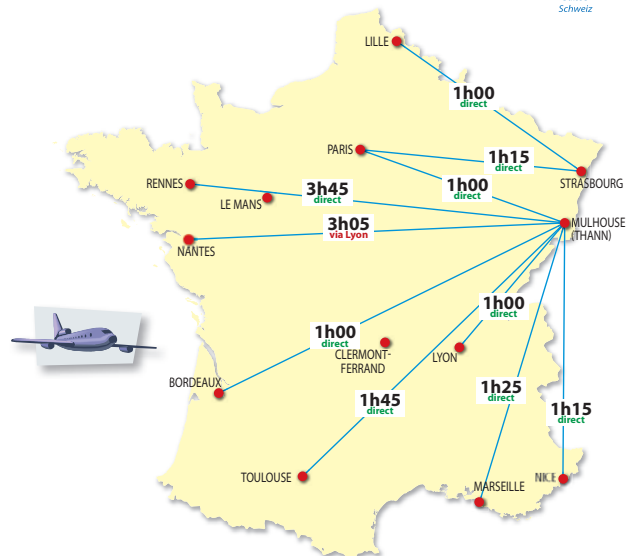
> location de voiture sur place ou réservation de taxi ou tram-train ☒ arrêt Vieux-Thann ZI

### GARE DE THANN (Ligne Mulhouse-Kruth)

> hôtel en face de la gare  
> tram-train ☒ arrêt Vieux-Thann ZI

### GARE DE STRASBOURG (à 135 km)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi



## SI VOUS VOYAGEZ EN AVION

### AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE (à 50 km)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi

### AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM (à 115 km)

> location de voiture sur place ou réservation de taxi

## COORDONNÉES GPS

Latitude N 17° - 48' - 17,965"  
Longitude E 7° - 8' - 6,245"





## OFFRES DE STAGES À VIEUX-THANN

### STAGES "RGE"

P. 4-5

- REF. **QPAC** – POMPE À CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL (5J.)
- REF. **QCET** – CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL (2J.)
- REF. **QCESI** – CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (3J.)
- REF. **QBOISair** – ÉQUIPEMENTS BIOMASSE -VECTEUR AIR (3J.)
- REF. **OE FEEBAT** – MODULE RENOVE (3J.)

### STAGES ÉNERGIES RENOUVELABLES

P. 6-7

- REF. **MO PAC air/eau** – MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR AIR/EAU ET HYBRIDES (2J.)
- REF. **MO PAC géo** – MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR GÉOTHERMIQUES (1J.)
- REF. **MO CET** – MISE EN ŒUVRE DES CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES (2J.)
- REF. **MO Poêles** – MISE EN ŒUVRE DES POÊLES À BOIS BÛCHES/GRANULÉS (1J.)

### STAGES ÉNERGIES FOSSILES

P. 8-9

- REF. **MO Gaz** – MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION DOMESTIQUES (2J.)
- REF. **DM Gaz** – DÉPANNAGE ET MAINTENANCE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION DOMESTIQUES (2J.)
- REF. **MO Fioul** – MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES FIOUL DOMESTIQUE (2J.)
- REF. **DM Fioul** – DÉPANNAGE ET MAINTENANCE DES CHAUDIÈRES FIOUL (2J.)

### STAGES POUR SAV PARTENAIRES

P. 10-11

- REF. **SAV PART Gaz/Fioul** – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES FIOUL ET GAZ DE DERNIÈRE GÉNÉRATION (3J.)
- REF. **SAV PART Gaz** – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION (MURALES ET AU SOL) (2J.)
- REF. **SAV PART Fioul** – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES FIOUL À CONDENSATION (2J.)
- REF. **SAV PART PAC** – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES POMPES À CHALEUR ET GÉNÉRATEURS HYBRIDES (2J.)
- REF. **SAV PART PAC/CET** – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES POMPES À CHALEURS, CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES ET GÉNÉRATEURS HYBRIDES (3J.)

### AUTRES STAGES

P. 12

- REF. **OE COND** – FORMATION TECHNIQUE SUR LES CHAUDIÈRES À CONDENSATION (2J.)
- REF. **OE ENR** – FORMATION TECHNIQUE SUR LES GÉNÉRATEURS UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE (2J.)
- REF. **OE REG** – FORMATION TECHNIQUE SUR LES RÉGULATEURS DE GÉNÉRATEURS DE CHAUFFAGE (2J.)

# 1 250 € HT

1 500 € TTC

## REF. QPAC – LA POMPE À CHALEUR EN HABITAT INDIVIDUEL

DURÉE : 5 JOURS / 35 HEURES

### PÉRIODES

FÉVRIER-MARS							
	L	M	M	J	V	S	D
S9	26	27	28	1	2	3	4

### PRÉREQUIS

Le stagiaire maîtrise l'installation des équipements sanitaires et de chauffage courants

### INTERVENANT

Formateur agréé par Qualit'EnR

### CODE DÉDIÉ AU SALARIÉ

190201



### OBJECTIFS

Permettre aux participants de proposer, vendre et mettre en œuvre ce type d'installation ; leur offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en œuvre.

### PROGRAMME

Conforme à l'annexe 4.1 de l'arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

### VALIDATION DES CONNAISSANCES

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra :

- Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises.

Une note minimum de 24/30 est exigée.

ET

- Réussir une évaluation pratique à partir des travaux pratiques sur plate-forme technique.

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte QualiPAC

QualiPac module  
Chauffage et ECS



## REF. QCET – LE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL

# 500 € HT

600 € TTC

DURÉE : 2 JOURS /  
14 HEURES

### PÉRIODES

FÉVRIER							
	L	M	M	J	V	S	D
S8	19	20	21	22	23	24	25

### PRÉREQUIS

Le stagiaire maîtrise l'installation des équipements sanitaires et de chauffage courants

### INTERVENANT

Formateur agréé par Qualit'EnR

### CODE DÉDIÉ AU SALARIÉ

190202



### OBJECTIFS

Permettre aux participants de proposer, vendre et mettre en œuvre ce type d'installation ; leur offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en œuvre.

### PROGRAMME

Conforme à l'annexe 4.2 de l'arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

### VALIDATION DES CONNAISSANCES

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra :

- Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises.

Une note minimum de 24/30 est exigée.

ET

- Réussir une évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation à partir d'études de cas et de travaux pratiques sur plate-forme technique.

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte QualiPAC

QualiPac  
module CET



**750 € HT**  
**900 € TTC**

**DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES**

**PÉRIODES**

SEPTEMBRE							
	L	M	M	J	V	S	D
S38	17	18	19	20	21	22	23

**PRÉREQUIS**

Le stagiaire maîtrise l'installation des équipements sanitaires et de chauffage courants

**INTERVENANT**

Formateur agréé par Quali'EnR

**CODE DÉDIÉ AU SALARIÉ**

190193



**REF. QCESI – LE CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL**

**OBJECTIFS**

Permettre aux participants de proposer, vendre et mettre en œuvre ce type d'installation ; leur offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en œuvre.

**PROGRAMME**

Conforme à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

**VALIDATION DES CONNAISSANCES**

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra :

- Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 24/30 est exigée.

ET

- Réussir une évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation à partir d'études de cas et de travaux pratiques sur plate-forme technique.

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte QualiSol CESI



QualiSol CESI

**REF. QBOISAIR – LES ÉQUIPEMENTS BIOMASSE-VECTEUR AIR**

**OBJECTIFS**

Permettre aux participants de proposer, vendre et mettre en œuvre ce type d'installation ; leur offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en œuvre.

**PROGRAMME**

Conforme à l'annexe 3.1 de l'arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

**VALIDATION DES CONNAISSANCES**

- Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 24/30 est exigée.

ET

- Réussir une évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation à partir d'études de cas et de travaux pratiques sur plate-forme technique.

Ce stage permet aux installateurs d'adhérer à la charte QualiBOISair



QualiBois  
module AIR

**750 € HT**  
**900 € TTC**

**DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES**

**PÉRIODES**

Plusieurs dates disponibles, nous consulter

**PRÉREQUIS**

Le stagiaire maîtrise l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage courants

**INTERVENANT**

Formateur agréé par Quali'EnR

**CODE DÉDIÉ AU SALARIÉ**

190196

**750 € HT**  
**900 € TTC**

**DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES**

**PÉRIODES**

Plusieurs dates disponibles, nous consulter

**PRÉREQUIS**

Maîtriser les fondamentaux de son métier spécifique

**INTERVENANT**

Formateur agréé par Certibat

**REF. OE FEEBAT – MODULE RENOVE**

**OBJECTIFS**

Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du plan de rénovation énergétique de l'habitat («PREH») ; Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces ; Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.

**PROGRAMME**

Conforme aux exigences de CERTIBAT.

**VALIDATION DES CONNAISSANCES**

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra :

- Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 24/30 est exigée.



**400 € HT**  
**480 € TTC**

## REF. MO PAC AIR/EAU – MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR AIR/EAU ET HYBRIDES DANS LE RÉSIDENTIEL

**DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES**

### PÉRIODES

Plusieurs dates disponibles,  
nous consulter

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé  
d'une entreprise de chauffage

### INTERVENANT

Formateur



### OBJECTIFS

Maîtriser la mise en œuvre des pompes à chaleur de type air/eau dans le résidentiel.

### PROGRAMME

- Dimensionnement des installations (neuf et rénovation)
- Principaux composants des PAC aérothermiques
- Raccordements hydraulique, électriques et frigorifiques
- Mise en service, réglages et paramétrages du tableau de commande
- Choix du type d'émetteurs
- Travaux pratiques avec mesures de température, de débits et de pressions.

### VALIDATION

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.



## REF. MO PAC GÉO – MISE EN ŒUVRE DES POMPES À CHALEUR GÉOTHERMIQUES DANS LE RÉSIDENTIEL

**200 € HT**  
**240 € TTC**

**DURÉE : 1 JOUR /  
7 HEURES**

### PÉRIODES

Plusieurs dates disponibles,  
nous consulter

### PRÉREQUIS

Responsable  
ou employé  
d'une entreprise  
de chauffage

### INTERVENANT

Formateur

### OBJECTIFS

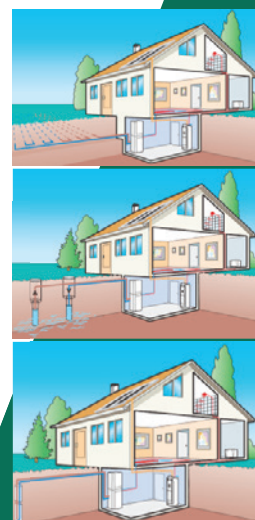
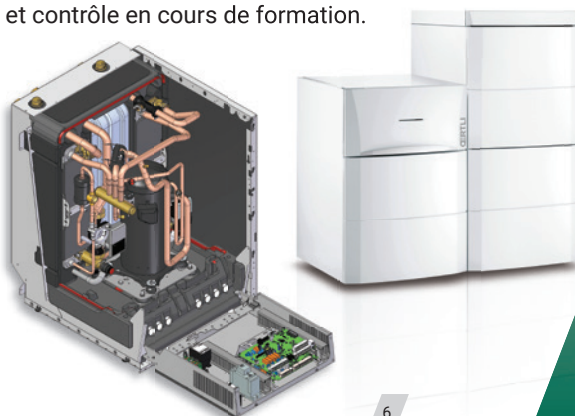
Maîtriser la mise en œuvre des pompes à chaleur géothermiques dans le résidentiel.

### PROGRAMME

- Dimensionnement des installations (neuf et rénovation)
- Principaux composants des PAC géothermiques
- Raccordements hydraulique, électriques et frigorifiques
- Mise en service, réglages et paramétrages du tableau de commande
- Choix du type d'émetteurs
- Travaux pratiques avec mesures de température, de débits et de pressions.

### VALIDATION

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.



**400 € HT**  
**480 € TTC**

## REF. MO CET – MISE EN ŒUVRE DES CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES DANS LE RÉSIDENTIEL

**DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES**

### PÉRIODES

Plusieurs dates disponibles, nous consulter

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage ou d'installations sanitaires

### INTERVENANT

Formateur

### OBJECTIFS

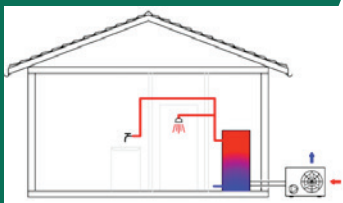
Maîtriser la mise en œuvre et la maintenance des chauffe-eau thermodynamiques dans le résidentiel.

### PROGRAMME

- Description des différents systèmes
- Dimensionnement du chauffe-eau thermodynamique
- Raccordements hydraulique, électriques et frigorifiques
- Mise en service, réglages et paramétrages du tableau de commande
- Contraintes d'implantation
- Travaux pratiques, mise en service et contrôle de bon fonctionnement.

### VALIDATION

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.



## REF. MO POÊLES – MISE EN ŒUVRE DES POÊLES À BOIS BÛCHES ET À GRANULÉS

**200 € HT**  
**240 € TTC**

**DURÉE : 1 JOUR / 7 HEURES**

### PÉRIODES

Plusieurs dates disponibles, nous consulter

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage

### INTERVENANT

Formateur

### OBJECTIFS

Maîtriser la mise en œuvre des poêles à bois bûches et à granulés.

### PROGRAMME

- Description des différents systèmes
- Dimensionnement de l'appareil (neuf et rénovation)
- Principaux composants
- Évacuation des produits de combustion (fumisterie)
- Amenées d'air comburant
- Mise en service, réglages et paramétrages du tableau de commande
- Mise en service et contrôle de bon fonctionnement.

### VALIDATION

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.



**400 € HT**  
**480 € TTC**

## REF. MO GAZ – MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION DOMESTIQUES

**DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES**

### PÉRIODES

Plusieurs dates disponibles,  
nous consulter

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé  
d'une entreprise de chauffage  
ou d'installations sanitaires.

### INTERVENANT

Formateur

### OBJECTIFS

Maîtriser la mise en œuvre des chaudières gaz à condensation dans le résidentiel.

### PROGRAMME

- Principe de fonctionnement d'une chaudière à condensation
- Présentation des différents produits
- Raccordements hydraulique et électriques
- Réglages et paramétrages des tableaux de commande
- Évacuation des produits de combustion et des condensats
- Travaux pratiques, mise en service et contrôle de bon fonctionnement

### VALIDATION

Attestation de formation et  
contrôle en cours de formation.



## REF. DM GAZ – DÉPANNAGE ET MAINTENANCE DES CHAUDIÈRES GAZ À CONDENSATION DOMESTIQUES

**400 € HT**  
**480 € TTC**

**DURÉE : 2 JOURS /  
14 HEURES**

### PÉRIODES

Plusieurs dates  
disponibles,  
nous consulter

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé  
d'une entreprise de chauffage  
ou d'installations sanitaires.

### INTERVENANT

Formateur

### OBJECTIFS

Etre capable d'assurer la maintenance, l'entretien et le dépannage des chaudières  
gaz à condensation.

### PROGRAMME

- Rappel des configurations d'évacuation des produits de combustion
- Rappel des règles d'installation et des configurations hydrauliques
- Paramétrage des tableaux de commande : niveau professionnel
- Contrôles et opérations d'entretien (standard et spécifique)
- Diagnostiquer un dysfonctionnement
- Contrôle des sécurités.

### VALIDATION

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.



**400 € HT**  
**480 € TTC**

## REF. MO FIOUL – MISE EN ŒUVRE DES CHAUDIÈRES FIOUL DANS LE RÉSIDENTIEL

**DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES**

### PÉRIODES

Plusieurs dates disponibles,  
nous consulter

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé  
d'une entreprise de chauffage  
ou d'installations sanitaires

### INTERVENANT

Formateur

### OBJECTIFS

Maîtriser la mise en œuvre des chaudières fioul basse température  
et à condensation dans le résidentiel.

### PROGRAMME

- Principe de fonctionnement d'une chaudière à condensation
- Présentation des différents produits
- Raccordements hydraulique et électriques
- Réglages et paramétrages des tableaux de commande
- Évacuation des produits de combustion et des condensats
- Travaux pratiques, mise en service et contrôle de bon fonctionnement.

### VALIDATION

Attestation de formation  
et contrôle en cours de formation.



## REF. DM FIOUL – DÉPANNAGE ET MAINTENANCE DES CHAUDIÈRES FIOUL DOMESTIQUES

**400 € HT**  
**480 € TTC**

**DURÉE : 2 JOURS /  
14 HEURES**

### PÉRIODES

Plusieurs dates  
disponibles,  
nous consulter

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé  
d'une entreprise de chauffage  
ou d'installations sanitaires.

### INTERVENANT

Formateur

### OBJECTIFS

Etre capable d'assurer la maintenance, l'entretien  
et le dépannage des chaudières fioul à condensation.

### PROGRAMME

- Rappel des configurations d'évacuation des produits de combustion
- Rappel des règles d'installation et des configurations hydrauliques
- Paramétrage des tableaux de commande : niveau professionnel
- Contrôles et opérations d'entretien (standard et spécifique)
- Diagnostiquer un dysfonctionnement
- Contrôle des sécurités.

### VALIDATION

Attestation de formation et  
contrôle en cours de formation.

**465 € HT**  
**558 € TTC**

## REF. SAV PART GAZ-FIOUL – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES FIOUL ET GAZ DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES

### PÉRIODES

MAI							
	L	M	M	J	V	S	D
S21	21	22	23	24	25	26	27

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage ou d'installations sanitaires

### INTERVENANT

Formateur

### OBJECTIFS

Acquérir les principes de maintenance et de dépannage des chaudières fioul et gaz dans le résidentiel.

### PROGRAMME

- Rappel des règles d'installation et de mise en œuvre
- Étude des schémas hydrauliques
- Raccordements hydraulique et électriques
- Réglages et paramétrages des tableaux de commande
- Réglages et analyse de la combustion
- Analyse des dysfonctionnements et contrôle des sécurités

### VALIDATION

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.



## REF. SAV PART GAZ – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES SOL ET MURALES GAZ À CONDENSATION

**310 € HT**  
**372 € TTC**

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

### PÉRIODES

MAI							
	L	M	M	J	V	S	D
S20	14	15	16	17	18	19	20

JUIN							
	L	M	M	J	V	S	D
S25	18	19	20	21	22	23	24

### PRÉREQUIS

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage ou d'installations sanitaires.

### INTERVENANT

Formateur



**310 € HT**  
372 € TTC

**REF. SAV PART FIOUL – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES CHAUDIÈRES FIOUL À CONDENSATION**

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

**PÉRIODES**

MAI / JUIN							
	L	M	M	J	V	S	D
S22	28	29	30	31	1	2	3

AOÛT							
	L	M	M	J	V	S	D
S35	27	28	29	30	31	1	2

SEPTEMBRE							
	L	M	M	J	V	S	D
S37	10	11	12	13	14	15	16

**PRÉREQUIS**

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage ou d'installations sanitaires

**INTERVENANT**

Formateur

**OBJECTIFS**

Etre capable d'assurer la maintenance, l'entretien et le dépannage des chaudières fioul à condensation.

**PROGRAMME**

- Rappel des règles d'installation et de mise en œuvre
- Étude des schémas hydrauliques
- Raccordements hydrauliques, électriques et frigorifiques
- Réglages et paramétrages des tableaux de commande
- Opérations de contrôle et d'entretien
- Analyse des dysfonctionnements et contrôle des sécurités.

**VALIDATION**

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.



**REF. SAV PART PAC – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES POMPES À CHALEURS ET GÉNÉRATEURS HYBRIDES**

**310 € HT**  
372 € TTC

DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES

**PÉRIODES**

MAI							
	L	M	M	J	V	S	D
S20	14	15	16	17	18	19	20

**PRÉREQUIS**

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage ou d'installations sanitaires.

**INTERVENANT**

Formateur

**OBJECTIFS**

Acquérir les principes de maintenance et de dépannage des pompes à chaleur et des générateurs hybrides.

**PROGRAMME**

- Rappel des règles d'installation et de mise en œuvre
- Étude des schémas hydrauliques
- Raccordements hydrauliques, électriques et frigorifiques
- Réglages et paramétrages des tableaux de commande
- Opérations de contrôle et d'entretien
- Analyse des dysfonctionnements et contrôle des sécurités

**VALIDATION**

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.



**465 € HT**  
558 € TTC

**REF. SAV PART PAC/CET – MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DES POMPES À CHALEURS, CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES ET GÉNÉRATEURS HYBRIDES**

DURÉE : 3 JOURS / 21 HEURES

**PÉRIODES**

JUILLET							
	L	M	M	J	V	S	D
S27	2	3	4	5	6	7	8

SEPTEMBRE							
	L	M	M	J	V	S	D
S36	3	4	5	6	7	8	9

**PRÉREQUIS**

Responsable ou employé d'une entreprise de chauffage ou d'installations sanitaires.

**INTERVENANT**

Formateur

**OBJECTIFS**

Acquérir les principes de maintenance et de dépannage des pompes à chaleur, des chauffe-eaux thermodynamiques et des générateurs hybrides.

**PROGRAMME**

- Rappel des règles d'installation et de mise en œuvre
- Étude des schémas hydrauliques
- Raccordements hydrauliques, électriques et frigorifiques
- Réglages et paramétrages des tableaux de commande
- Opérations de contrôle et d'entretien
- Analyse des dysfonctionnements et contrôle des sécurités

**VALIDATION**

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.





**400 € HT**  
**480 € TTC**

**REF. OE COND – FORMATION TECHNIQUE SUR  
LES CHAUDIÈRES À CONDENSATION**

**DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES**

**PÉRIODES**

Plusieurs dates disponibles,  
nous consulter

**PRÉREQUIS**

Le stagiaire maîtrise  
l'installation des  
équipements sanitaires  
et de chauffage courants

**INTERVENANT**

Formateur

**OBJECTIFS**

Etre capable de comprendre les principes de fonctionnement d'une chaudière gaz et fioul à condensation, et d'en maîtriser le paramétrage.

**PROGRAMME**

- Principe de fonctionnement général d'une chaudière à condensation
- Principe de fonctionnement des brûleurs modulaires
- Règles concernant l'évacuation des produits de combustion
- Paramétrages des tableaux de commande
- Réglages et contrôles nécessaires
- Opérations de maintenance de premier niveau.

**VALIDATION**

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.

**REF. OE ENR – FORMATION TECHNIQUE SUR LES GÉNÉRATEURS  
UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE**

**400 € HT**  
**480 € TTC**

**DURÉE : 2 JOURS /  
14 HEURES**

**PÉRIODES**

Plusieurs dates disponibles,  
nous consulter

**PRÉREQUIS**

Le stagiaire maîtrise l'installation  
des équipements de fumisterie  
et de chauffage courants

**INTERVENANT**

Formateur

**OBJECTIFS**

Etre capable de comprendre les principes de fonctionnement des différents générateurs utilisant une énergie renouvelable.

**PROGRAMME**

- Principe général de la pompe à chaleur et des chauffe-eaux thermodynamiques
- Principe général des chauffe-eaux solaires thermiques
- Principe général des systèmes utilisant des capteurs solaires photovoltaïques
- Principe général des poêles à bois bûches et granulés
- Réglages et contrôles nécessaires
- Opérations de maintenance de premier niveau.

**VALIDATION**

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.

**400 € HT**  
**480 € TTC**

**REF. OE REG – FORMATION TECHNIQUE SUR LES RÉGULATEURS  
DE GÉNÉRATEURS DE CHAUFFAGE**

**DURÉE : 2 JOURS / 14 HEURES**

**PÉRIODES**

Plusieurs dates disponibles,  
nous consulter

**PRÉREQUIS**

Le stagiaire maîtrise  
l'installation des  
équipements sanitaires  
et de chauffage courants

**INTERVENANT**

Formateur

**OBJECTIFS**

Etre capable de comprendre les principes de fonctionnement de la régulation d'un générateur de chauffage et d'en maîtriser le paramétrage.

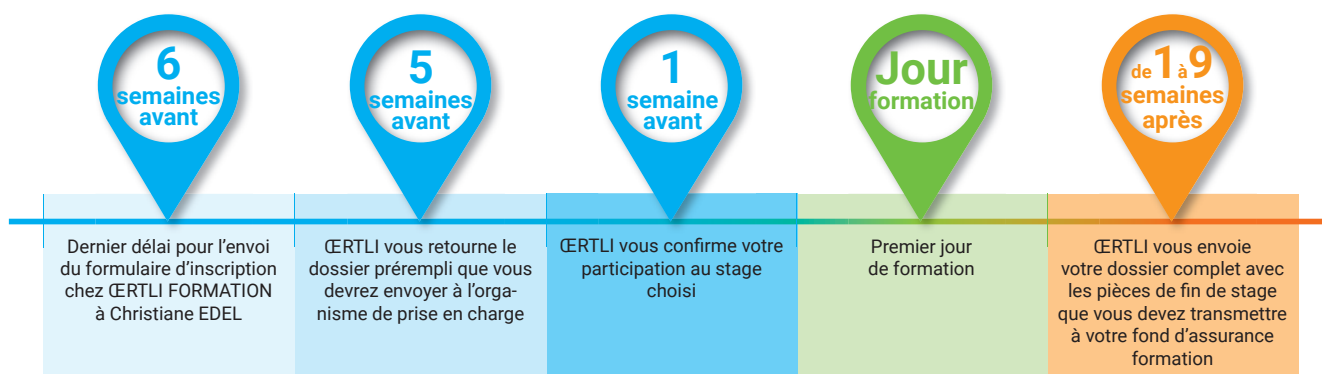
**PROGRAMME**

- Principe général de la régulation
- Principe général des régulateurs de générateurs de chauffage
- Les aspects réglementaires
- Les outils et accessoires connectés
- Raccordements et réglages
- Diagnostiques de pannes

**VALIDATION**

Attestation de formation et contrôle en cours de formation.

# LES ÉTAPES INCONTOURNABLES



## DOSSIERS DE PRISE EN CHARGE : QUELQUES INFORMATIONS

Chaque entreprise cotise auprès d'un fond d'assurance formation.

Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement, elle doit être à jour de ses cotisations et avoir envoyé une demande de remboursement avant la formation et avoir envoyé les pièces justificatives après la formation.

Au niveau du processus pour le remboursement de la formation, il faut retenir :

- qu'il y a un dossier de prise en charge à remplir avant la formation avec des délais imposés par le fond d'assurance formation. L'entreprise doit avoir déposée impérativement son dossier de prise en charge au maximum 35 jours (5 semaines) avant le début de la formation. C'est pourquoi le bon de commande de l'entreprise accompagné du chèque doit être envoyé à CERTLI FORMATION au maximum 42 jours (6 semaines) avant le début de la formation, ce qui laisse le temps d'envoyer le dossier à l'entreprise qui le complète avec les pièces qui lui sont propres (fiche de salaire, INSEE...) et l'envoie ensuite à son fond d'assurance formation.
- la deuxième étape est l'envoi du dossier après la formation dans un délai maximum de 63 jours (9 semaines) après la fin de la formation. Ce dossier comporte entre autre la facture acquittée (d'où l'importance d'avoir le chèque avant la formation). Là aussi, CERTLI FORMATION, dès lors que la facture est soldée, envoie les pièces de fin de stage à l'entreprise qui doit les faire suivre à son fond d'assurance formation.

## LE SITE INTERNET FORMATION CERTLI, COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour faciliter vos démarches, CERTLI a créé son site Internet dédié à la formation dispensée dans ses locaux de Vieux-Thann, en Alsace.

Vous trouverez ci-dessous et dans les pages suivantes un tutoriel qui vous explique les étapes à suivre pour vous inscrire en ligne à la formation que vous souhaitez. Si vous le préférez, vous pouvez toujours utiliser le formulaire d'inscription p.15 de ce catalogue, en l'envoyant, accompagné du ou des paiement(s) à l'adresse indiquée.

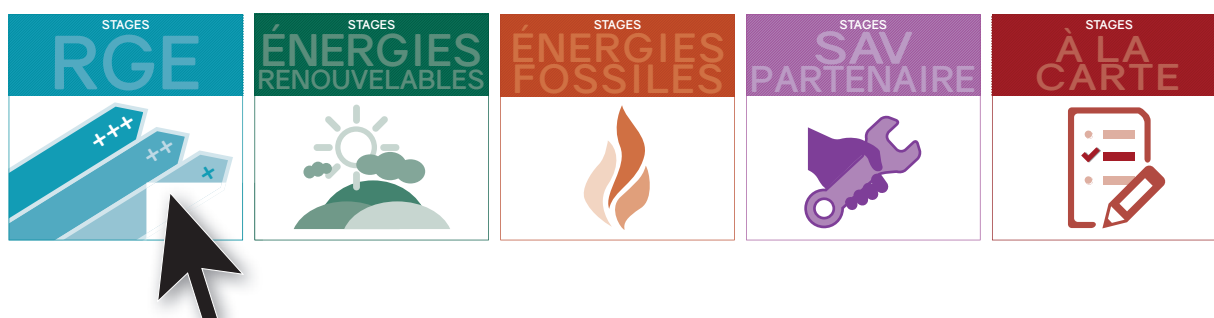
Vos interlocuteurs CERTLI sont à votre disposition pour tout renseignement sur les modalités d'inscription : Christiane EDEL - Tél. 03 89 37 62 46 / Fax 03 89 37 32 74 / e-mail : [formation@oertli.fr](mailto:formation@oertli.fr)

**INFORMATION IMPORTANTE :** Vous pouvez utiliser vos identifiants pro.oertli ou pièces de rechange pour vous connecter à votre compte formation.

Entrer l'url suivant dans la barre de navigateur

**[formation.oertli.fr](http://formation.oertli.fr)**

Choisir l'un des 5 thèmes de stage (les stages distributeurs se trouve dans le thème : **à la carte**)



# LE SITE INTERNET FORMATION CERTLI, COMMENT S'INSCRIRE ? TUTORIEL

## 1 Sélectionner le stage désiré...

Vous êtes ici : accueil > Offre de formation > Stages RGE

Stages dispensés dans le centre de formation de Vieux-Thann

**Stages RGE (Reconnus Garant de l'Environnement)**

- La Pompe à chaleur en habita individuel - QPAC
- Le chauffe-eau thermodynamique individuel - QCEI
- Le chauffe-eau solaire individuel - QCSAI
- Les équipements biomasse - vecteur - QBOISair
- Module remove - OE\_FEEBAT

## 2 ... puis se connecter (compte identique à l'accès au site www.oertli.fr) ou créer un compte

**AUTHENTIFICATION**

Installateurs, Distributeurs, Spécialistes OERTLI, ce site PRO vous est dédié et exclusivement réservé

Adresse Mail

Mot de passe

se souvenir de moi

[Mot de passe oublié?](#)

C'est votre première visite ?

## 3 Pour s'inscrire, voir les dates disponibles...

Vous êtes ici : accueil > Offre de formation > Stages RGE > Le chauffe-eau thermodynamique individuel

**LE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL**

**OBJECTIFS**

Permettre aux participants de proposer, vendre et mettre en oeuvre ce type d'installation ; leur offrir un bagage commercial et technique complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en oeuvre.

**PROGRAMME**

Conforme à l'annexe 4.2 de l'arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipement de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.

**VALIDATION**

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra :

- Réussir le questionnaire à choix multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 24/30 est exigée.

**ET**

- Réussir une évaluation pratique en continu tout au long de la session de formation à partir d'études de cas et de travaux pratiques sur plate-forme technique.

Ce stage permet au professionnel d'adhérer à la charte QualiCet

**STAGES RGE**

500 € HT par participant (600 € TTC)

Durée : 2 jours/14 heures

**S'INSCRIRE**

pour s'inscrire, consulter le planning des stages en cliquant sur le calendrier ci-dessous

**PRÉREQUIS**

Le stagiaire doit avoir l'installation des équipements sanitaires et de chauffage courants

**INTERVENANT**

Formateur agréé par QualiEnR

QualiPac module CET

Eau chaude sanitaire

QualiPac 2016 Formation

## 4 ... et valider

Vous êtes ici : accueil > Offre de formation > Stages RGE > Le chauffe-eau thermodynamique individuel > Planning

**LE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL - PLANNING**

500 HT par participant (600 € TTC)

Durée : 2 jours/14 heures

Les prochaines formations pour le stage « Le chauffe-eau thermodynamique individuel » se dérouleront sur les périodes suivantes représentées en vert. Pour en choisir une, cliquez sur celle qui vous intéresse.

FEVRIER

SEMAINE 08

L	M	M	J	V	S	D
19	20	21	22	23	24	25

## 5 Vérifier les délais de prises en charge et valider

Vous avez sélectionné la période du 20 au 21 février pour effectuer le Stages RGE « Le chauffe-eau thermodynamique individuel » Avant de confirmer, assurez-vous d'avoir vérifié que les délais sont respectés conformément aux modalités.

6 semaines avant : Dernier délai pour l'envoi du formulaire d'inscription chez CERTLI FORMATION à Christine EBEL

5 semaines avant : CERTLI vous retourne le dossier prérempli que vous devez envoyer à l'organisme de prise en charge

1 semaine avant : CERTLI vous confirme votre participation au stage choisi

Jour de formation : Premier jour de formation

1,9 semaines après : CERTLI vous envoie votre dossier complet avec les pièces de fin de stage que vous devez transmettre à votre fond d'assurance formation

## 6 Remplir le formulaire et valider

**DEMANDE DE FORMATION**

**STAGES RGE**

500 € HT / participant (600 € TTC)

**LE CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL**

Durée : 2 jours/14 heures

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

\* Champs requis

Nom\* Société\*

Prénom\* Nombre de salariés\*

Adresse\* Code postal\*

Ville\* Téléphone\*

Portable

N° de siret\*



**VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE TOTALEMENT COMPLÉTÉ POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE**

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENTREPRISE

NOM-Prénom \_\_\_\_\_ Nom de la société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Nombre de salariés    hors apprentis

CP-Ville \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Port. \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

N° SIRET

Code APE

N° TVA intracommunautaire

**VEILLEZ À  
RESPECTER**

**LES DÉLAIS D'INSCRIPTION**

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

Le nom de votre organisme de prise en charge \_\_\_\_\_

Le nom de votre contact CERTLI (commercial, attaché technique) \_\_\_\_\_

Le nom de votre distributeur CERTLI \_\_\_\_\_

Votre statut :  Spécialiste  SAV Partenaire  Distributeur  Installateur

## VOTRE COMMANDE

STAGES RGE					ÉNERGIES RENOUVELABLES				ÉNERGIES FOSSILES				SAV PARTENAIRES					AUTRES STAGES		
QPAC 5 j.	QCET 2 j.	QCESI 3 j.	QBOISair 3 j.	OE FEEBAT 3 j.	MO PAC air/eau 2 j.	MO PAC géo 1 j.	MO CET 2 j.	MO Poêles 1 j.	MO GAZ 2 j.	DM GAZ 2 j.	MO FIOUL 2 j.	DM FIOUL 2 j.	SAV PART Gaz/Fioul 3 j.	SAV PART GAZ 2 j.	SAV PART FIOUL 2 j.	SAV PART PAC 2 j.	SAV PART PAC/CET 3 j.	OE COND 2 j.	OE ENR 2 j.	OE REG 2 j.

Cocher la formation choisie

Dates*	Le(s) participant(s)			Indications concernant le stagiaire et l'entreprise		Montant HT	Montant TTC à payer (**)
	Nom	Prénom	Fonction dans l'entreprise	Salarié	Gérant non salarié		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>TOTAL À PAYER (par chèque(s) ci-joint(s))</b>							

\* En cas d'annulation, contactez votre attaché technico-commercial CERTLI  
\*\* montant à libeller sur le chèque

Cachet de l'entreprise

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature

Merci de rédiger un chèque par type de formation commandé.  
Afin de valider votre demande de formation, ce bon de commande est à retourner, au plus tard **6 semaines avant la date de formation**, accompagné du ou des paiement(s) à :  
CERTLI THERMIQUE SAS  
Service Formation  
2 avenue Josué Heilmann  
BP 50018 - 68801 THANN CEDEX

## CONTACTEZ-NOUS

Vos interlocuteurs CERTLI sont à votre disposition pour tout renseignement sur les modalités d'inscription :  
Christiane EDEL - Tél. 03 89 37 62 46 / Fax 03 89 37 32 74 / e-mail : [formation@oertli.fr](mailto:formation@oertli.fr)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION DANS NOTRE CENTRE DE VIEUX-THANN

ERTLI Thermique SAS au capital de 7 666 682 €, enregistré sous le Numéro. 946 850 898 RCS MULHOUSE dont le siège social est situé 2, Avenue Josué Heilmann 68800 Vieux Thann, intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles données contractuellement entre le client et CERTLI Thermique SAS. Le Centre de Formation est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42 68 01480 68. CERTLI Thermique SAS se réserve la possibilité d'adaptation de modifier à tout moment les présentes conditions générales. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales en vigueur au jour de la commande.

### Article 1 : conditions générales d'inscription

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente. Le client s'engage en remplissant la fiche d'inscription à assurer le règlement.

Une convention de formation professionnelle continue est adressée à l'entreprise en deux exemplaires dont un est à retourner à CERTLI complété, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Le client s'engage en remplissant la fiche d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception ou à échéance. Les attestations de stage et de présence sont envoyées soit avec la facture, soit à réception du paiement.

CERTLI vous accompagne dans l'élaboration des formalités administratives. Néanmoins afin de garantir la démarche il incombe à l'entreprise d'envoyer impérativement à l'organisme collecteur le dossier complet avant le début de la formation et les documents adressés par CERTLI après le stage et de garder toutes les preuves de l'envoi du dossier. CERTLI se désengage de toute responsabilité financière si la procédure n'est pas respectée.

### Article 2 : facturation

En contrepartie de la formation, le client s'engage à acquitter le montant TTC des frais de formation comprenant les frais d'animation du formateur, les documents pédagogiques remis aux stagiaires, l'hébergement et la restauration des stagiaires. Sont exclues, les frais de déplacement des stagiaires. Le règlement ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation. Les prix indiqués au catalogue sont hors taxes et correspondent au tarif en vigueur de la formation, à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur. Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage commencé est dû entièrement.

Si l'acquiescement du paiement de la formation devait se faire par un autre organisme que le client qui a signé le bon de commande (organisme collecteur...), dans ce cas un accord écrit de la part de l'organisme est obligatoire et devra nous parvenir par courrier avant le début de la formation, à défaut la facture sera adressée directement au client.

### Article 3 : conditions d'annulation ou de report

- du fait du client : pour les demandes d'annulation confirmées par écrit (courrier, télécopie, mail reçus moins de 7 jours avant le début du stage, CERTLI Thermique SAS se réserve le droit de conserver le montant des frais de stage.  
- CERTLI Thermique SAS offre la possibilité à l'entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché, par une autre personne ayant les mêmes besoins en formation.  
- du fait d'ERTLI Thermique SAS : en cas d'inscriptions insuffisantes à un stage, CERTLI Thermique SAS se réserve le droit de l'ajourner ou de l'annuler. Dans ce cas, les participants seront informés dans les meilleurs délais. Si la session ne peut avoir lieu, les frais de participation seront remboursés.  
- aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait d'ERTLI Thermique SAS.

### Article 4 : assurance – responsabilité – règlement intérieur

Les participants inscrits souscrivent une assurance responsabilité civile avant le début du stage, et s'engagent à fournir une attestation d'assurance responsabilité civile à la CERTLI Thermique SAS, à sa demande. Les participants s'engagent à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline présentées dans le règlement intérieur et distribué avec la convocation de stage. CERTLI s'engage à mettre à disposition des stagiaires, du matériel de mesure. Le client s'engage que le stagiaire détaché en formation, dispose de toutes les habilitations nécessaires pour les interventions sur le matériel pédagogique. En dehors des heures de formation la responsabilité de CERTLI ne pourra pas être engagée.

### Article 5 : confidentialité

Le client s'engage à garder confidentiel les informations et documents de quelle que nature que ce soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquelles il pourrait avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

### Article 6 : informatiques et libertés

Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 et le décret 2005-09 du 20 octobre 2005, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de données qui le concerne. Pour ce faire, il peut adresser à CERTLI Thermique SAS un courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

### Article 7 : attribution de juridiction

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive des tribunaux de notre siège social.



### CERTLI Thermique S.A.S.

Zone Industrielle • 2 avenue Josué Heilmann  
68800 VIEUX-THANN

Adresse postale : BP 50018  
68801 THANN Cedex

[www.oertli.fr](http://www.oertli.fr)

SERVICE CONSOMMATEURS

0 825 95 97 97

Service 0,15 € / min  
+ prix appel

D'origine suisse, la société CERTLI Thermique SAS, filiale de la société DE DIETRICH Thermique, fait partie du groupe BDR Thermea.

Tous les produits de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de marque CERTLI, répondent aux valeurs que la marque CERTLI s'est forgée durant plus de 80 années d'existence : la simplicité d'utilisation, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Le développement et la production des matériels ou sous-ensembles sont assurés par les sites industriels européens du groupe BDR Thermea, et principalement par les sites situés en Alsace et aux Pays-Bas.

La distribution et l'installation des produits CERTLI sont exclusivement réalisées par des professionnels.